

PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 4 SEPTEMBRE 2013 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, GAGNARD, BLIGNY, GOTTE, BREDILLET, BIGEARD, FUSIER, CHASTRUSSE, CHAIX, ROUSSELET (ANDREOLETTI), BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, TELLEZ, DUPUIS, NOUVIER, Mrs MATHEY, FORESTIER, LEBLANC, GUYOT, BEAULAT, PICHON, PILLOT, ROZAT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK, LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, BERNARD, MATHE, DULIEU, IMARD, BERCO, BEURET, RENAUDOT, DANCOURT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, BRUN, KOSCIELINSKI, CHETTA, BAUDRON, FERREUX, COLSON, SUTY, PARMENTIER, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, PAUTET, BESANCON, AUBERTIN, LEMAIRE, BRACHOTTE, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY, BON.

Représentés :

Mr TREMOULET représenté par Mr MATHEY – Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER,
Mr HUGUENOT représenté par Mr GUYOT – Mme MAHIEU représentée par Mme BLIGNY,
Mr TABEL représenté par Mme TELLEZ – Mr MUGNERET représenté par Mr KOSCIELINSKI
Mr LUSTREMANTE représenté par Mr BAUDRON – Mme POIVRE représentée par Mme NOUVIER,
Mr VERDREAU représenté par Mr SAUVAIN – Mr PETIT représenté par Mr AUBERTIN,
Mr PERRICAUDET représenté par Mr BRACHOTTE.

Absents/excusés :

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, BREDILLET C, GRANDIOWSKY, Mrs TURPIN, BRIE, JEANROCH, PITOIS, DUMONT, DELEPAU, FEVRE, FREI, AIMEUR, GUIBLAIN, PETAZZI, SACCOMANI, BIZE, RUINET, VUILLEMIN, GUERBER, JOLIET, LAURIOT, JOUFFROY, BRUNO, DUBOIS.

Secrétaire de séance :

Mr Hubert SAUVAIN

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Hubert SAUVAIN est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2013

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 24 Juillet 2013. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE – LOT 7 : CLOISONS DOUBLAGES – ENTREPRISE MALEC - AVENANT N°1

Le bureau de contrôle demande que les cloisons de la chaufferie soient doublées avec des plaques de LISAFLAMM 13 MO simple peau.

Les commissions des marchés et des bâtiments réunies le 4 septembre ont accepté cet avenant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant.

MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE — LOT 12 : ELECTRICITE/COURANTS FAIBLES / ENTREPRISE DEMONGEOT – AVENANT N°1

L'architecte a préconisé de changer les luminaires extérieurs.

Les commissions des marchés et des bâtiments réunies le 4 septembre ont accepté cet avenant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant.

RESTAURANT SCOLAIRE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Compte tenu de la nouvelle emprise foncière, il a été nécessaire de supprimer une partie de clôture et un portail appartenant à la ville. Il convient de reposer la clôture manquante et deux barrières sélectives permettant le passage des piétons, des poussettes, des fauteuils roulants et interdisant l'accès à tout véhicule motorisé.

Ces prestations pourront être confiées à la société ISS, titulaire du lot clôture, espaces verts.

Les commissions des marchés et des bâtiments réunies le 4 septembre ont accepté ces travaux supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la commande.

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Dans le cadre du projet d'acquisition du véhicule pour le service enfance jeunesse, plusieurs offres ont été demandées auprès des fournisseurs (achat, location longue durée avec maintenance).

Compte tenu du faible kilométrage effectué par ce véhicule, la commission des marchés réunie le 17 juillet propose de retenir la formule achat auprès de l'UGAP pour Renault Master 3T5 Gd confort L2H2 2,3dCI 125 energy, 8 CV.

La commission des marchés réunie le 17 juillet a approuvé cette offre.

Le Conseil Communautaire, par 71 voix pour et 3 abstentions, autorise le Président à signer la commande.

MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE ET DES AVANTAGES ACQUIS DES AGENTS DU SIVOM AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à certaines imprécisions relevées sur les délibérations du 12 janvier 2006 et du 16 octobre 2008, le Président propose la rédaction suivante :

« Monsieur le Président propose de préciser et de compléter les délibérations du 12 janvier 2006 portant sur le maintien des avantages acquis des agents du SIVOM et du 16 octobre 2008 portant sur le régime indemnitaire comme suit :

Il est proposé de maintenir :

- l'ensemble des avantages acquis et le régime indemnitaire initialement accordés aux agents du SIVOM aux agents titulaires et stagiaires de la Communauté de communes de la plaine dijonnaise*
- et uniquement la prime annuelle aux agents non titulaires de la Communauté de communes de la plaine dijonnaise ayant travaillé au moins 6 mois, au prorata du temps de travail effectué, le temps étant décompté du 1^{er} janvier au 31 décembre. »*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la rédaction présentée ci-dessus.

MISSION LOCALE DE BEAUNE : DEMANDE DE CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE

La Mission locale de Beaune nous avait informés de la diminution de 25% de la dotation allouée par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi -DIRECCTE-.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire en date du 30 mai 2013 avait apporté son soutien par une motion.

Le Président de la mission locale de Beaune a adressé un nouveau courrier mi juillet afin de solliciter une contribution supplémentaire de 0,30 € par habitant.

Les sommes versées pour l'exercice 2013 sont les suivantes :

Mission locale de Dijon : 10 619,84 €, soit 0,43 € par habitant

Mission locale de Beaune : 2 230 €, soit 0,87 € par habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, se positionne par 1 voix pour et 74 voix contre le versement d'une contribution supplémentaire de 0,30 euros par habitant.

CREANCES IRRECOUVRABLES

Le trésorier nous informe qu'il est dans l'impossibilité de recouvrir plusieurs titres (émis de 2003 à 2011) pour une valeur de 2 326,52 € et que ceux-ci sont sans espoir de recouvrement.

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des finances énumère la liste des créances non recouvrées à ce jour et le motif.

Le Président propose de déclarer des créances irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au compte 6541.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de déclarer ces créances irrécouvrables.

RELAIS PETITE ENFANCE

Dans le cadre du départ de la commune de Brazey en Plaine au 1^{er} Janvier 2014, la commission enfance jeunesse propose de redéfinir l'aire d'intervention de chaque relais comme suit :

Relais petite enfance Nord: Beire le Fort, Cessey sur Tille, Chambeire, Collonges les Premières, Genlis, Izier, Labergement Foigny, Longeault, Longchamp, Pluvault, Pluvet, Premières.

Relais petite enfance Sud: Aiserey, Bessey les Citeaux, Echigey, Fauverney, Izeure, Longecourt en Plaine, Marliens, Rouvres en Plaine, Thorey en Plaine, Tart l'Abbaye, Tart le Bas, Tart le Haut, Varanges.

En effet, la commune de Brazey en Plaine, rattachée au RPE Sud, comptait 43 assistantes maternelles, afin d'équilibrer le territoire des 2 relais et les déplacements occasionnés par les animations, Fauverney et Rouvres en Plaine ont été intégrées au relais Sud.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette nouvelle répartition.

ETUDE D'OPPORTUNITE EN VUE DU RACCORDEMENT A39-RD905 CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du projet de raccordement d'un nouveau diffuseur qui relierait l'A39 à la RD905 sur le secteur de Genlis, une étude d'opportunité doit être réalisée.

Le Président rappelle que le conseil communautaire a validé d'une part, la participation de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à cette étude à hauteur de 25% et d'autre part le projet de cahier des charges de l'étude.

Une convention de financement quadripartite, définissant la participation des 4 co-financeurs est présentée en vidéoprojection.

APRR	25%
Conseil général	25%
Réseau Ferré de France	25%
Communauté de communes de la Plaine dijonnaise	25%

Le Conseil Communautaire, par 71 voix pour et 3 abstentions, approuve la convention de financement et autorise le Président à la signer.

RECHERCHE D'UN TERRAIN POUR LE SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

Le Président rappelle que depuis mars 2013, il a entrepris des démarches pour rechercher un terrain en vue de la construction de nouveaux locaux pour le siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Plusieurs offres lui ont été faites.

Il propose de constituer un groupe de travail ad hoc afin d'élargir les recherches et d'étudier nos besoins (emplacement, surface du terrain, du bâtiment, des parkings, échéance...) et les propositions.

Ce groupe de travail sera constitué comme suit :

Mesdames JACQUES, POIVRE et Messieurs AUBERTIN, BERNARD, BIGEARD, CHETTA, ESPINOSA, JOLIET, MARTEAU, ROLLIN.

D'autres délégués peuvent se joindre à ce groupe, le Président demande de l'informer rapidement.

Le groupe de travail présentera aux commissions finances, bâtiments et marchés les résultats de ses recherches.

Le Conseil Communautaire, par 71 voix pour et 3 abstentions, valide le principe et les missions de ce groupe de travail.

CREATION DE POSTE

Le Président propose de mettre en stage un adjoint d'animation de 2^{ème} classe sur l'accueil périscolaire de Rouvres en Plaine à compter du 1^{er} octobre 2013, sous réserve d'une évaluation favorable.

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} octobre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la création de ce poste.

BASSIN IRRIGATION BOULOUZE – MISSION D'INTERPRETATION DES MESURES D'AUSCULTATION

Le Président rappelle que 2 consultations ont été lancées pour cette mission et aucune offre n'avait été adressée.

Les services de la Préfecture nous ayant confirmé que nous pouvions consulter sans publicité ni mise en concurrence préalable, nous avons sollicité ARTELIA Strasbourg.

Le bureau d'études ARTELIA est né de l'union de COTEBA et SOGREAH.

Les missions sont les suivantes :

Tranche ferme - 1^{ère} année

Réunion de démarrage, suivi des prestations connexes, étude de la vidange, assistance pendant la 1^{ère} mise en eau, visite de surveillance, traitement et analyse des données, production des rapports annuels de surveillance et d'auscultation, réunion de présentation des résultats, assistance téléphonique, déplacement et intervention pour diagnostic sur site si nécessité

Tranches conditionnelles - 2^{ème} - 3^{ème} - 4^{ème} années

Visite de surveillance, traitement et analyse des données, production des rapports annuels de surveillance et d'auscultation, réunion de présentation des résultats, assistance téléphonique, déplacement et intervention pour diagnostic sur site si nécessité

Tranche conditionnelle - 5^{ème} année

Traitement et analyse des données de la 5^{ème} année et reprise des données des années précédentes, production du rapport d'auscultation sur 5 ans, visite technique approfondie, production du rapport de la visite technique approfondie, production du rapport de surveillance, réunion de présentation des résultats, assistance téléphonique, déplacement et intervention pour diagnostic sur site si nécessité dont option : assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation de levés topographiques et reconnaissance géotechnique complémentaires (rédaction des cahiers des charges)

Le Conseil Communautaire, par 71 voix pour et 3 abstentions, accepte l'offre de ARTELIA Strasbourg.

TRANSPORTS PERISCOLAIRES / CIRCUITS 2, 3, 5 - AVENANTS

Le marché de transports périscolaire 2011-2013 signé avec Transdev Pays d'Or portait sur une estimation de 278 voyages, or 280 voyages ont été réalisés.

La trésorerie nous demande d'établir un avenant sur chaque circuit pour augmenter le marché de ces 2 jours supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cet avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,
Hubert SAUVAIN

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN